



Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 avril 2025

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne

www.ruralesentredeuxmers.fr \ s.canu@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 du mois d'avril à 18 heures 30,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, convoqués le 2 avril 2025 par Daniel BARBE, Président, se sont rassemblés en session ordinaire à Sauveterre-de-Guyenne.

Présents : Monsieur Marcel ALONSO, Madame Mireille AVENTIN, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNÈDE, Monsieur René BOUDIGUE, Madame Françoise BRETON, Monsieur Michel BRUN, Monsieur Patrice CARBONNIER, Madame Maryse CHEYROU, Madame Marie-France DALLA LONGA, Madame Carole DELADERRIÈRE, Monsieur Alain DIDIER, Madame Laurence DUCOURT, Madame Christiane DULONG, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Jean Pierre GASNAULT, Monsieur André GRÈZE, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Valérie HATRON, Monsieur Olivier JONET, Monsieur Vincent LAFAYE, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Madame Laurence LEROY, Madame Sylviane LÉVÊQUE, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Florent MAYET, Monsieur Olivier MEHATS, Madame Josette MUGRON, Monsieur Laurent NOËL, Monsieur Philippe PORTEJOIE, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Régis PUJOL, Monsieur Bernard RÉBILLOU, Monsieur Michel REDON, Madame Myriam RÉGIMON, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Christophe SÉRÉNA, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Thomas SOLANS, Monsieur Yoann SOURISSE, Madame Sylvie TESSIER, Monsieur Jean-Marie VIAUD et Monsieur Rémi VILLENEUVE

Représentés : Madame Sandrine ALLAIN par Madame Marie-Claude REYNAUD, Madame Christelle COUNHIL par Monsieur Florent MAYET, Monsieur Thierry LABORDE par Monsieur Alain DIDIER, Madame Martine LOPEZ par Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur François LUC par Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Benjamin MALAMBIC par Monsieur André GRÈZE, Monsieur Christophe MIQUEU par Monsieur Daniel BARBE

Excusés : Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Bernard DALLA LONGA et Monsieur Michel DULON

Absents : Monsieur Cyril ABELA, Monsieur Daniel AUBERT, Madame Marie-Claude CONSTANTIN, Monsieur Frédéric DEJEAN, Monsieur Sébastien DELUMEAU, Madame Véronique DUBOURG BOUNADER, Monsieur Jean-Claude RIBEIRO, Monsieur Dominique ROBERT, Monsieur Lionel SOLANS et Madame Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude REYNAUD

ORDRE DU JOUR

- 1) Budget Principal – Compte de gestion 2024 - Approbation
- 2) ZAE Lafon de Médouc – Compte de gestion 2024 - Approbation
- 3) Budget Principal – Compte Administratif 2024 - Approbation
- 4) ZAE Lafon de Médouc – Compte Administratif 2024 - Approbation
- 5) Budget Principal – Affectation des résultats au BP 2025
- 6) ZAE Lafon de Médouc – Affectation des résultats au BP 2025
- 7) BP 2025 – Vote des taux d'imposition
- 8) Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères – Vote des taux 2025 des communes de Gornac et Murens
- 9) Taxe GEMAPI – Vote du Produit 2025 attendu
- 10) Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2025
- 11) ZAE Lafon de Médouc – Vote du Budget Primitif 2025
- 12) ZAE Baraillet – Vote du Budget Primitif 2025
- 13) Admissions en non-valeur et créances éteintes
- 14) Mission Locale des 2 Rives – Validation du protocole
- 15) Plan de communication mutualisé 2025 : France Rénov – Mon simulateur solaire public – Thermographie aérienne
- 16) Pôle Public-Médico-Social de Monségur – Demande de subvention
- 17) Site de Laubesc – Convention financière entre la Communauté des Communes et la commune de Cessac
- 18) Projet de Territoire
- 19) Occupation du domaine public
- 20) Questions diverses

DÉCISION : AUCUNE

Validation du Procès-verbal du 5 mars 2025 à la majorité.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	53

Pour	45
Contre	0
Abstentions	8
Non votant	0

Validation du Procès-verbal du 10 mars 2025 à la majorité.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	53

Pour	46
Contre	1
Abstentions	6
Non votant	0

DÉLIBÉRATIONS

DEL_2025_018

Objet : Budget Principal – Compte de gestion 2024 – Validation

Considérant la gestion 2024 exercée par le comptable public, au cours de l'exercice considéré ;

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2024 et des décisions modificatives s'y rattachant, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres et de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal constatés à la clôture de l'exercice sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif – budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Entendu ce qui précède,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	53

Pour	47
Contre	3
Abstentions	3
Non votant	0

DEL_2025_019

Objet : ZAE Lafon de Médouc – Compte de gestion 2024 - Approbation

Considérant la gestion 2024 exercée par le comptable public, au cours de l'exercice considéré ;

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2024 et des décisions modificatives s'y rattachant, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres et de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal constatés à la clôture de l'exercice sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif – budget annexe – Zone d'activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Entendu ce qui précède,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe – Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	53

Pour	51
Contre	0
Abstentions	1
Non votant	1

DEL 2025_020

Objet : Budget Principal – Compte Administratif 2024 - Approbation

Après le retrait de Monsieur Daniel BARBE, président, sous la présidence de séance de Monsieur Frédéric MAULUN, vice-président en charge des finances,

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents et représentés :

➤ **DÉLIBÉRANT** sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers dressé par Monsieur le Président,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2024 et les décisions modificatives s'y rapportant,

➤ **DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	9 266 385.76 €
Recettes de fonctionnement	9 709 105.85 €
Résultat comptable de l'exercice 2024	442 720.09 €
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	3 043 310.93 €
Résultat définitif 2024	3 486 031.02 €

- Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	1 487 278.43 €
Recettes d'investissement	1 791 565.48 €
Résultat comptable de l'exercice 2024	304 287.05 €
Résultats d'investissement antérieurs reportés	- 895 554.49 €
Résultat cumulé	- 591 267.44 €
Restes à réaliser	
Dépenses	49 000.00 €
Recettes	0.00 €
Résultat définitif 2024	- 640 267.44 €

➤ **CONSTATE** aussi bien par la comptabilité, les identités et valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

➤ **ARRÊTE ET VOTE** les résultats définitifs tels qu'ils figurent au compte administratif annexé et résumés ci-dessus.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	51

Pour	43
Contre	3
Abstentions	3
Non votant	2

DEL_2025_021**Objet : ZAE Lafon de Médouc – Compte Administratif 2024 - Approbation**

Après le retrait de Monsieur Daniel BARBE, président, sous la présidence de séance de Monsieur Frédéric MAULUN, vice-président en charge des finances,

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents et représentés :

- **DÉLIBÉRANT** sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Annexe – Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers dressé par Monsieur le Président,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2024 et les décisions modificatives s'y rapportant,

- **DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

o Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	341 594.28 €
Recettes de fonctionnement	417 290.28 €
Résultat comptable de l'exercice 2024	75 696.00 €
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	98 869.57€
Résultat à reporter au BP 2025	174 565.57 €

o Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	341 594.28 €
Recettes d'investissement	341 594.28 €
Résultat comptable de l'exercice 2024	0.00 €
Résultats d'investissement antérieurs reportés	20 883.93 €
Résultat à reporter au BP 2025	20 883.93 €

- **CONSTATE** aussi bien par la comptabilité, les identités et valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **ARRÊTE ET VOTE** les résultats définitifs tels qu'ils figurent au compte administratif annexé et résumés ci-dessus.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	51

Pour	46
Contre	2
Abstentions	2
Non votant	1

DEL_2025_022**Objet : Budget Principal – Affectation des résultats au BP 2025**

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 relatives à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers adopté par le Conseil Communautaire, par délibération du 14 avril 2025 ;

Considérant que ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	895 554.49			3 043 310.93		2 147 756.44
Opérations exercice	1 487 278.43	1 791 565.48	9 266 385.76	9 709 105.85	10 753 664.19	11 500 671.33
Total	2 382 832.92	1 791 565.48	9 266 385.76	12 752 416.78	10 753 664.19	13 648 427.77
Résultat de clôture	591 267.44			3 486 031.02		2 894 763.58
Restes à réaliser	49 000.00				49 000.00	
Total cumulé	640 267.44			3 486 031.02		2 845 763.58

Entendu ce qui précède,

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents et représentés décide :

- **DE REPRENDRE** l'excédent cumulé de fonctionnement du budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers de l'exercice 2024 d'un montant de 2 845 763.58 € (3 486 031.02 € - 640 267.44 € au 1068) au compte R 002 de la section de fonctionnement au Budget Primitif de l'exercice 2025 ;
- **D'AFFECTER** au Budget Primitif de l'exercice 2025 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement – compte R 1068 un montant de 640 267.44 € (591 267.44 € déficit d'investissement + 49 000 € Dépenses Restes à réaliser) ;
- **DE REPRENDRE** le déficit cumulé d'investissement du budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers de l'exercice 2024 d'un montant de 591 267.44 € au compte D 001 de la section d'investissement au Budget Primitif de l'exercice 2025.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	53

Pour	47
Contre	3
Abstentions	3
Non votant	0

DEL 2025_023

Objet : ZAE Lafon de Médouc – Affectation des résultats au BP 2025

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 relatives à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget annexe – Zone d'activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers adopté par le Conseil Communautaire, par délibération du 14 avril 2025 ;

Considérant que ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		20 883.93		98 869.57		119 753.50
Opérations exercice	341 594.28	341 594.28	341 594.28	417 290.28	683 188.56	758 884.56
Total	341 594.28	362 478.21	341 594.28	516 159.85	683 188.56	878 638.06
Résultat de clôture		20 883.93		174 565.57		195 449.50
Restes à réaliser						
Total cumulé		20 883.93		174 565.57		195 449.50

Entendu ce qui précède,

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents et représentés décide :

- **DE REPRENDRE** l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe – Zone d'activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers - de l'exercice 2024 pour un montant de 174 565.57 € au compte R 002 de la section de fonctionnement au Budget Primitif de l'exercice 2025 ;

- **DE REPRENDRE** l'excédent cumulé d'investissement du budget annexe – Zone d'activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers - de l'exercice 2024 d'un montant de 20 883.93 € au compte R 001 de la section d'investissement au Budget Primitif de l'exercice 2025.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	53

Pour	49
Contre	2
Abstentions	2
Non votant	0

DEL 2025_024

Objet : BP 2025 – Vote des taux d'imposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases d'impositions prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales pour l'exercice 2025 ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2025.

Monsieur le Président précise que la fixation des taux doit permettre de dégager pour l'exercice 2025, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du budget intercommunal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de ses membres présents et représentés :

- **DE VOTER** une hausse de 5 % des taux d'imposition des taxes foncières bâtie et non bâtie additionnelles, Taxe d'habitation additionnelle (taux CFE inchangé), d'approuver les taux d'imposition suivants :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux 2025	Produits attendus
Taxe Foncière bâtie additionnelle	13 396 000	1.85 %	247 826 €
Taxe Foncière non bâtie additionnelle	2 266 000	3.39 %	76 817 €
Taxe d'Habitation additionnelle	1 908 000	12.57 %	239 836 €
CFE	3 633 000	26.75 %	971 827 €
TOTAL			1 536 306 €

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	29
Contre	18
Abstentions	7
Non votant	0

DEL_2025_025

Objet : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères – Vote des taux 2025 des communes de Gornac et Mourens

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes de Gornac et Mourens pour l'exercice 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de ses membres présents et représentés d'approuver les taux suivants :

Communes	N°INSEE	Bases Prévisionnelles	Produits attendus	Taux 2025
GORNAC	189	448 353	50 305 €	11.22 %
MOURENS	299	269 178	45 222 €	16.80 %

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	42
Contre	3
Abstentions	7
Non votant	2

DEL_2025_026**Objet : Taxe GEMAPI – Vote du Produit attendu**

Vu l'article 1530 Bis du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_015 réuni le 26 février 2018 relative au transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (SMER-E2M), au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille (SMABVO), au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule, au Syndicat Mixte du Dropt Aval ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_105M réuni le 17 septembre 2018 relative à l'instauration de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et le Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Considérant les dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts énonçant que le produit de cette taxe est arrêté chaque année ;

Considérant le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour application en 2025 transmis par les syndicats, auxquels la compétence a été transférée.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE FIXER** le produit de la taxe en vue de financer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au de montant 175 000 € ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	44
Contre	7
Abstentions	3
Non votant	0

DEL_2025_027**Objet : Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2025**

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2025 - budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers qui se présente comme suit :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	11 627 427.37 €	1 383 024.87 €	13 010 452.24 €	12 968 095.24 €	42 357.00 €	13 010 452.24 €
Section d'investissement	3 648 536.00 €	42 357.00 €	3 690 893.00 €	2 307 868.13 €	1 383 024.87 €	3 690 893.00 €
Total	15 275 963.37 €	1 425 381.87 €	16 701 345.24 €	15 275 963.37 €	1 425 381.87 €	16 701 345.24 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	6 191 252.91 €		6 191 252.91 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 929 800.00 €		2 929 800.00 €
014	Atténuation de produits	902 026.46 €		902 026.46 €
65	Autres charges de gestion courante	1 380 980.00 €		1 380 980.00 €
66	Charges financières	92 368.00 €		92 368.00 €
67	Charges spécifiques	16 000.00 €		16 000.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	115 000.00 €		115 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement		1 133 024.87 €	1 133 024.87 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		250 000.00 €	250 000.00 €
Total		11 627 427.37 €	1 383 024.87 €	13 010 452.24 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 845 763.58 €		2 845 763.58 €
013	Atténuation de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 955 150.00 €		2 955 150.00 €
73	Impôts et taxes	2 675 764.66 €		2 675 764.66 €
731	Fiscalité locale	2 178 214.00 €		2 178 214.00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 120 203.00 €		2 120 203.00 €
75	Autres produits de gestion courante	193 000.00 €		193 000.00 €
78	Reprises provisions			
042	Opérations d'ordre		42 357.00 €	42 357.00 €
Total		12 968 095.24 €	42 357.00 €	13 010 452.24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Déficit d'investissement reporté	591 267.44 €		591 267.44 €
	Opérations d'équipement	2 245 121.00		2 245 121.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	795 400.00 €		795 400.00 €
27	Autres immobilisations financières	16 747.56 €		16 747.46 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		42 357.00 €	42 357.00 €
Total		3 648 536.00 €	42 357.00 €	3 690 893.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Subventions d'investissement	559 703.00 €		559 703.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000.00 €		400 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000.00 €		200 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	640 267.44 €		640 267.44 €
024	Produits des cessions immobilières	507 897.69 €		507 897.69 €
45	Opérations pour compte de tiers			
021	Virement de la section de fonctionnement		1 133 024.87 €	1 133 024.87 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		250 000.00 €	250 000.00 €
Total		2 307 868.13 €	1 383 024.87 €	3 690 893.00 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à la majorité de ses membres présents et représentés :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 – Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

- **D'AUTORISER** les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section dans la limite de :

- 7.5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement – hors chapitre 012
- 7.5 % des dépenses réelles en section d'investissement.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	38
Contre	11
Abstentions	4
Non votant	1

DEL 2025_028

Objet : ZAE Lafon de Médouc – Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2025 - Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers qui se présente comme suit :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	93 861.84 €	428 298.01 €	522 159.85 €	174 565.57 €	347 594.28 €	522 159.85 €
Section d'investissement	101 587.66 €	346 594.28 €	448 181.94 €	20 883.93 €	427 298.01 €	448 181.94 €
Total	195 449.50 €	774 892.29 €	970 341.79 €	195 449.50 €	774 892.29 €	970 341.79 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	5 000.00 €		5 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	88 861.84 €		88 861.84 €
66	Charges financières			
023	Virement à la section d'investissement		85 703.73 €	85 703.73 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		341 594.28 €	341 594.28 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		93 861.84 €	428 298.01 €	522 159.85 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	174 565.57 €		174 565.57 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		346 594.28 €	346 594.28 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		174 565.57 €	347 594.28 €	522 159.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	101 587.66 €		101 587.66 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		346 594.28 €	346 564.28 €
Total		101 587.66 €	346 594.28 €	448 181.94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
R001	Résultat d'exécution reporté	20 883.93 €		20 883.93 €
021	Virement de la section de fonctionnement		85 703.73 €	85 703.73 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		341 594.28 €	341 594.28 €
Total		20 883.93 €	427 298.01 €	448 181.94 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à la majorité de ses membres présents et représentés :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 – Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

- **D'AUTORISER** les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section dans la limite de :

- 7.5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement
- 7.5 % des dépenses réelles en section d'investissement.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	50
Contre	2
Abstentions	2
Non votant	0

Échanges :

Monsieur Colin SHERIFFS indique que des discussions sont en cours pour l'achat d'un terrain et il restera donc un autre terrain à vendre.

DEL 2025_029

Objet : ZAE Barailot – Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2025 - Budget Annexe Zone d'Activité Barailot de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers qui se présente comme suit :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	662 207.78 €	67 883.71 €	730 091.49 €	177 193.80 €	552 897.69 €	730 091.49 €
Section d'investissement	22 883.71 €	540 397.69 €	563 281.40 €	507 897.69 €	55 383.71 €	563 281.40 €
Total	685 091.49 €	608 281.40 €	1 293 372.89 €	685 091.49 €	608 281.40 €	1 293 372.79 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	528 397.69 €		528 397.69 €
65	Autres charges de gestion courante	121 810.09 €		121 810.09 €
66	Charges financières	12 000.00 €		12 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement		55 383.71 €	55 383.71 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		12 500.00 €	12 500.00 €
Total		662 207.78 €	67 883.71 €	730 091.49

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté			
75	Autres produits de gestion courante	177 193.80 €		177 193.80 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		540 397.69 €	540 397.69 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		12 500.00 €	12 500.00 €
Total		177 193.80 €	552 897.69 €	730 091.49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	22 883.71 €		22 883.71 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		540 397.69 €	540 397.69 €
Total		22 883.71 €	540 397.69 €	563 281.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
R001	Résultat d'exécution reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	507 897.69 €		507 897.69 €
021	Virement de la section de fonctionnement		55 383.71 €	55 383.71 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
Total		507 897.69 €	55 383.71 €	563 281.40 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à la majorité de ses membres présents et représentés :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 – Budget Annexe Zone d'Activité Barillot de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

- **D'AUTORISER les** virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section dans la limite de :

- 7.5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement
- 7.5 % des dépenses réelles en section d'investissement.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	44
Contre	6
Abstentions	2
Non votant	2

Échanges :

Monsieur Colin SHERIFFS informe de la finalisation du cahier des charges pour un début des travaux en septembre 2025.

DEL 2025_030**Objet : Admissions en non-valeur et créances éteintes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, relative aux pertes sur créances irrécouvrables et notamment aux créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations ;

Vu la demande d'admission au titre des créances éteintes émanant de la Trésorerie de Coutras, d'un montant total de 1 981.08 € ;

Vu le Budget Primitif 2025 de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers – Chapitre 65 – Article 6542 ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'ADMETTRE** en créances éteintes – article 6542 - les titres de recettes dont le montant total s'élève à 1 981.08 €.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	40
Contre	6
Abstentions	4
Non votant	4

Échanges :

Monsieur le Président fait remarquer qu'il faudra se poser la question du passage à la taxe pour les ordures ménagères afin de réduire les montants de créances éteintes.

DEL 2025_031**Objet : Mission Locale des 2 Rives – Validation du protocole**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le protocole d'accord 2025 entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Mission Locale des 2 Rives.

Le présent protocole précise les engagements de chacune des parties ainsi que les modalités de participation financière de la Communauté des Communes égale à 2.52 € par habitant soit 43 888.32 € (17 416 hab X 2.52 €) pour l'exercice 2025.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE VALIDER** le protocole d'accord entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Mission Locale des 2 Rives, joint à la présente,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit protocole.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	41
Contre	8
Abstentions	4
Non votant	1

Échanges :

Madame Myriam RÉGIMON précise la mise en place des projets sur le territoire pour les Contrats d'Engagement Jeune.

DEL 2025_032

Objet : Plan de communication mutualisé 2025 : France Rénov – Mon simulateur solaire public – Thermographie aérienne

Poursuivant les initiatives initiées en 2024 (Lancement de la marque Mon projet solaire - Mon simulateur public) et considérant le contexte de 2025 (France Rénov', Thermographie aérienne, Voltalis), le COPIL COT Communication, réuni fin décembre 2024, a validé la mise en place d'une offre de services dédiée à la communication relative à l'amélioration et la rénovation énergétique des bâtiments du Cœur Entre-deux-Mers en 2025.

		COPIL COT Communication		
			COTECH COT Communication	
Statut	Structures	Elus référents COT	Techniciens de la communication	Techniciens de la transition écologique
Maître d'ouvrage	Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers	Céline BAGOLLE	Lise CAPEYRON	Jean MERGNAT
Participants	CC Portes Entre-deux-Mers	Hélène GOGA	Catherine SAWEZYNSKI	Hugo MOLINIER
	CC Coteaux Bordelais	Bertrand GAUTIER, Nathalie MAVIEL, Patrick BONNIER, Thierry GENETAY	Charlotte PETIT	Benjamin MARTIN, Valérie CLAVIER
	CC Rurales de l'Entre-Deux-Mers	Benjamin MALAMBIC	Émilie HOUDAYER	Lucie ARGELIES
	CC Rives de La Laurence	Emmanuelle FAVRE	Émilie CHAMBEREAUD	Emmanuelle PAUTROT
	CC Créonnais	Frédéric LATASTE	Charline ROSE	Isabelle MUTELET, Amandine LEGLISE
Partenaires	SIPHEM			
	CREAQ			
	ALEC			

Composition du COPIL COT Communication et du COTECH COT Communication

À la faveur de ce choix, l'ensemble du territoire du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers bénéficiera d'une stratégie de communication unifiée. L'objectif étant de permettre :

- une identification des espaces de conseils France Rénov' optimisée,
- une démocratisation accrue des outils développés et des partenariats engagés.

Cette stratégie de communication veillera également à valoriser les spécificités des Communautés de Communes : OPAH du Créonnais, OPAH du SIPHEM, CIAS des Coteaux Bordelais.

Le COPIL COT Communication réuni le 19 décembre 2024 propose le plan de communication 2025 et le plan de financement 2025 comme suit :

Plan de communication 2025			Coût global des actions (TTC) (À répartir entre les CDC et PETR)
Marque rassemblant la communication sur l'offre de service : Exemple : "Mon projet Rénov' – Cœur Entre-deux-Mers"	1	Création graphique d'une marque et d'un logo ; Création graphique d'affiches, flyers, Kakémonos et drapeaux flammes ; Création graphique supports pour les réseaux sociaux	696 €
	2	Impressions des affiches, flyers, kakémonos et drapeaux flammes	2 685,60 €
	3	Création vidéo de promotion type motion design	2 976 €
	4	Achat publicitaire réseaux sociaux et réalisation graphique des posts Facebook	780 €
	5	Achats d'espaces publicitaires dont rédaction textes et illustrations type grand-angle sur journaux	3 361,41 €
Conseil : France Rénov' - le service public pour mieux rénover mon habitat	6	Impression kit de communication	1 215 €
Outil : "Mon projet solaire - Mon simulateur public"	7	Achat publicitaire réseaux sociaux : 2 mois	840 €
Outil : "Thermographie aérienne"	8	Impression kit de communication (affiche, flyer)	1 260 €
	9	Réalisation d'une vidéo présentation de l'outil	1 850 €
	10	Achat publicitaire réseaux sociaux : 1 mois période d'octobre	420 €
Total			16 084,01 €

Plan de financement 2025

Structures	BP 2025 (TTC)
PETR CE2M (COT ADEME) (Maître d'ouvrage)	2 684,01€
CDC Rives de la Laurence	2 680,00€
CDC Portes de l'Entre-deux-Mers	2 680,00€
CDC Rurales Entre-Deux-Mers	2 680,00€
CDC Créonnais	2 680,00€
CDC Coteaux Bordelais	2 680,00€
TOTAL	16 084,01€

	2025 (TTC)
DÉPENSES TOTAL	16 084,01€

Pour les communautés de communes, la réalisation des actions par le Pôle Territorial (article 3 et annexe 1), ainsi que la mutualisation des ressources (article 4), présentent un double intérêt : économique et managérial.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide de :

- **VALIDER** le plan de communication mutualisé ainsi que son financement exposés ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette opération.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	40
Contre	8
Abstentions	4
Non votant	2

DEL_2025_033

Objet : Pôle Public-Médico-Social de Monségur – Demande de subvention

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la demande du Pôle Public-Médico-Social de Monségur relative à l'accueil, chaque semestre, de 4 internes en médecine générale effectuant leur stage ambulatoire sur le Réolais, le Monségurais et le Sauveterrois.

Une solution d'hébergement a été mise en place par le Pôle Public-Médico-Social de Monségur moyennant un loyer de 300 € par mois et par interne.

Ce montant correspond à l'indemnité forfaitaire d'hébergement versée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre des stages ambulatoires en Zone Identifiée Prioritaire, garantissant ainsi la gratuité du logement pour les étudiants.

Cependant restent à honorer les charges afférentes au logement (eau, électricité, chauffage, assurances, internet ...).

Afin de maintenir l'accueil de ces futurs professionnels de santé, les Communautés de Communes du Réolais en Sud Gironde et Rurales de l'Entre-Deux-Mers sont sollicitées dans le cadre de l'attribution d'une subvention annuelle de 1 500 € chacune pour l'exercice 2025.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'OCTROYER** une subvention d'un montant de 1 500 € au Pôle Public Médico-Social de Monségur dans le cadre de l'hébergement des internes de médecine générale.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	53
Contre	1
Abstentions	0
Non votant	0

Échanges :

Madame Christiane DULONG informe de l'arrivée des communes de Gornac, Blasimon, Cleyrac, Courpiac et Cazaugitat et St Antoine du Queyret dans la CPTS de l'Entre-Deux-Mers. La totalité du territoire sera prochainement couvert par les 2 CPTS.

Monsieur le Président relate les dires du directeur de la CPTS Dropt Garonne et du Dr FAGET à savoir que plus de 50 % des médecins ont plus de 50 ans. Il est donc nécessaire de préparer le départ de ces derniers en accueillant les internes actuels.

DEL_2025_034**Objet : Site de Laubesc – Convention financière entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la commune de Cessac**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la convention financière entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la commune de Cessac.

La présente convention définit en ses articles les modalités financières relatives à la gestion du site de Laubesc, dans le cadre du plan de gestion établi pour une durée de 10 ans, soit de 2024 à 2033.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE VALIDER** la convention financière entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la commune de Cessac, jointe à la présente,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	45
Contre	5
Abstentions	3
Non votant	1

Échanges :

Monsieur le Président indique qu'une partie du site se trouve également sur la commune de Courpiac. L'idée est que le Syndicat Mixte Eaux et Rivières (SMER) porte les travaux qui seront décidés. Il ajoute qu'une convention entre les communes de Cessac et Courpiac doit être établie.

Monsieur Thomas SOLANS souligne qu'il est d'accord pour le financement mais à l'échelle de sa commune. Il fait remarquer que la convention ne reflète pas les propos mentionnés lors du COPIL.

Monsieur le Président précise l'engagement de la CdC s'est engagée à 50 %

Monsieur Colin SHERIFFS demande si une date buttoir est fixée pour la signature de la convention.

Monsieur le Président évoque le prochain COPIL où les demandes de subventions devront être actées.

DEL_2025_035**Objet : Projet de territoire – Approbation**

Vu la délibération n° DEL_2024_014 du Conseil Communautaire réuni le 11 mars 2024 relative à l'engagement de la CdC de s'inscrire dans une démarche de construction d'un projet de territoire à l'échelle de ses 50 communes membres ;

Vu la convention de cofinancement entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Vu la démarche collaborative organisée sous forme d'ateliers animés par les cabinets d'études EGIS et RESPUBLICA les 14 mai 2024, 11 juillet 2024, 17 septembre 2024, et 27 novembre 2024 ;

Vu la conférence des Maires élargie réunie le 29 janvier 2025 ;

Monsieur le Président rappelle que le projet de territoire est un document d'anticipation et de perspectives.

Il définit une vision à long terme pour le territoire, formule des objectifs stratégiques travaillés à l'occasion des différents ateliers, propose une feuille de route opérationnelle, qu'il conviendra de mettre en œuvre dans le respect des compétences de chacun et dans un cadre budgétaire adapté et partenarial.

Cette démarche volontaire a également pour objectif de fédérer les élus et citoyens autour de projets structurants, attendus et nécessaires pour le bassin de vie de la Communauté de Communes.

Les 4 axes stratégiques et objectifs émergeant à l'issu des 4 ateliers de co-construction se déclinent comme suit :

AXE 1 : Relancer la croissance démographique et démographique tout en préservant et valorisant le cadre rural, atout majeur de l'attractivité du territoire.

▪ **2 objectifs :**

- Renouveler les fonctions résidentielles du territoire pour demeurer un territoire accueillant.
- Valoriser le caractère rural de l'intercommunalité en protégeant le grand paysage et les ressources naturelles.

AXE 2 : Favoriser le développement des activités économiques et commerciales de proximité, relais de l'emploi local et de l'attractivité territoriale.

▪ **4 objectifs :**

- Poursuivre une stratégie de développement économique en s'appuyant sur les forces vives du territoire.
- Permettre aux entreprises de s'installer et de se développer sur le territoire de la Communauté des Communes.
- Construire une offre touristique globale qui rassemble.
- Soutenir la dynamique commerciale existante en misant sur la complémentarité de l'offre territoriale.

AXE 3 : Renforcer les équipements et services de proximité dans le but d'améliorer la qualité de vie.

▪ **3 objectifs :**

- Veiller à maintenir le maillage et la qualité du service à la population existant sur le territoire.
- Garantir l'accessibilité des services et équipements au plus grand nombre.
- Favoriser la culture, les loisirs et le sport, vecteurs de lien social.

AXE 4 : Assurer le portage du projet de territoire par les communes, ses partenaires et les équipes - définir une gouvernance adaptée pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de territoire.

Après présentation du projet de territoire, joint à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le projet de territoire tel que présenté,
- **DÉCIDE** de mener les actions formalisées dans la feuille de route afin de répondre aux défis et ambitions de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	45
Contre	6
Abstentions	3
Non votant	0

DEL 2025_036**Objet : Convention d'occupation du domaine public**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les article L.2125-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Monsieur Colin SHERIFFS, Vice-président en charge du développement économique, propose aux membres du Conseil Communautaire, l'installation à titre précaire et révocable d'un Food truck à l'intérieur de la Zone d'Activité Économique Lafon de Médouc à Sauveterre-de-Guyenne.

S'agissant d'un espace public, une convention d'occupation temporaire régissant les conditions d'occupation, d'utilisation et de mise à disposition de cet espace, propriété de la Communauté des Communes doit être signée entre les parties.

L'occupation du domaine public étant soumise à un principe général de non-gratuité, Monsieur Colin SHERIFFS propose de fixer le montant de la redevance, en règlement du droit d'occupation, au montant de 80 € HT mensuels.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** la convention d'occupation temporaire du domaine public, jointe à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- **DE FIXER** la redevance à percevoir de l'occupant au montant de 80 € HT mensuels.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	47
Nombre de procurations	7
Excusés	3
Absents	10
Nombre de votants	54

Pour	48
Contre	4
Abstentions	1
Non votant	1

Échanges :

Monsieur Colin SHERIFFS explique que le terrain n'étant pas gravillonné, il est prévu de procéder à des petits travaux de terrassement (calcaire).

✓ Dates des Conseils Communautaires et Bureaux – Année 2025 :

Conseils Communautaires : 12 mai, 10 juin et 7 juillet

Bureaux : 28 avril, 26 mai et 23 juin

Délibérations prises : DEL_2025_018, DEL_2025_019, DEL_2025_020, DEL_2025_021, DEL_2025_022, DEL_2025_023, DEL_2025_024, DEL_2025_025, DEL_2025_026, DEL_2025_027, DEL_2025_028, DEL_2025_029, DEL_2025_030, DEL_2025_031, DEL_2025_032, DEL_2025_033, DEL_2025_034, DEL_2025_035 et DEL_2025_036

BARBE Daniel 	REYNAUD Marie-Claude 
--	---